

Certificats en psychothérapie

Année académique 2021-2022

Informations aux participants

Introduction

L'association des secteurs de formations aux psychothérapies de l'asbl IFISAM avec la Haute Ecole (ci-après HE) Léonard de Vinci est effective depuis la signature d'une convention entre nos instituts en juin 2019. Ces dispositions ne modifient en rien les processus, les programmes, les principes de base, les activités, de la formation dans laquelle vous êtes engagés, ni vos rapports aux coordinateurs et formateurs de l'IFISAM. Mais d'autre part, et ceci est essentiel, vous bénéficierez au terme de votre parcours de formation d'une certification Haute Ecole dûment validée par l'ARES (Académie pour la recherche et l'enseignement supérieur), et implique quelques adaptations administratives.

Minervals

le minerval de votre secteur est à verser sur le compte :

BE04-0682-4057-9831

HE Vinci – Centre de Formation Continue

OU une première tranche de **800,-€ (TF-FPEA)** ou **1200,-€ (FPPA)** avant le 31/08/2021, une seconde de **700,-€** avant le 20/12/2021, et le **solde** dû avant le 15/04/2022.

Reçus et preuves de paiements

Vous les recevrez via le secrétariat Formations Continues de la HE (coordonnées ci-dessous)

Attestations

- attestations *d'inscription* :
à demander par mail (coordonnées ci-dessous) au secrétariat Formations Continues de la HE
- attestations *de fréquentation* ou *de présence* :
à demander par mail (coordonnées ci-dessous) au coordinateur général de l'Ifisam

Congés-éducation-payés

- demande à effectuer dès votre inscription et au plus tard au début de l'année académique
- fournir, en concertation avec le coordinateur de secteur, le relevé des présences, absences justifiées ou non justifiées, par trimestre (sept-oct-nov / déc-jan-fév / mars-avr-mai-juin)
- demander par mail (coordonnées ci-dessous) au coordinateur général de l'Ifisam les attestations d'inscription, puis trimestrielles de fréquentation

Certificats

- Octroi, au terme des 70 ECTS, d'un CERTIFICAT (HE Vinci / Ifisam) (validé par l'ARES)

Assurances

- couverture des accidents et dommages par l'assurance de la HE (cfr Règlement des Etudes)
- déclaration à effectuer le cas échéant dans les 48h auprès du secrétariat Formations Continues de la HE

Contact à Ifisam

Michel Cailliau, coordinateur général,
courrier postal : Rue du Château, 25 à 1470 Bousval – Genappe
Tel. : +32 67 44 32 39 (messagerie vocale)
mail : coordingeneral@ifisam.be

Contact à la HE L. de Vinci

Centre de formation continue Vinci,
Haute Ecole Léonard de Vinci,
Bureau : bâtiment « Les Arches »
Promenade de l'Alma, 59
1200 Bruxelles
Tel. : +32 2 431 07 47
mail : formation.continue@vinci.be

Références

- Site web Formations Continues HE Vinci :
<http://www.vinci.be/fr-be/Pages/Formation-continue.aspx>
- Site web ARES :
<https://www.ares-ac.be/en/>
- Site web IFISAM :
<http://www.ifisam.be/>
- Règlement général des études applicable pour les certificats en psychothérapie de la HE Léonard de Vinci organisés en collaboration avec IFISAM :
à consulter ou télécharger sur :
<http://www.ifisam.be/informations/documents-internes/>
- Ce présent document est aussi à consulter ou télécharger sur :
<http://www.ifisam.be/informations/documents-internes/>